

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 DAC 570 Subvention à l'association Le Lieu Mains d'oeuvres (93400 Saint-Ouen).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Le Lieu Mains d'Œuvres 1, rue Charles Garnier 93400 Saint-Ouen ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Le Lieu Mains d'Œuvres 1, rue Charles Garnier 93400 Saint-Ouen dans le cadre de la politique de la Ville de Paris en faveur de la création contemporaine et de l'animation locale. X02955 ; 2012_05902 ; 60381 ;

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.